

**Compte-rendu**  
**Visite de quartier n°6 - La Charrière**  
**10 mars 2018**

La rencontre débute à 10 heures en haut de la rue de la Charrière en présence de plusieurs élus et d'une vingtaine d'habitants. Compte tenu de la pluie, Véronique Grand propose aux participants de tenir la réunion dans son garage.



Synthèse des points abordés lors de l'échange.

**Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

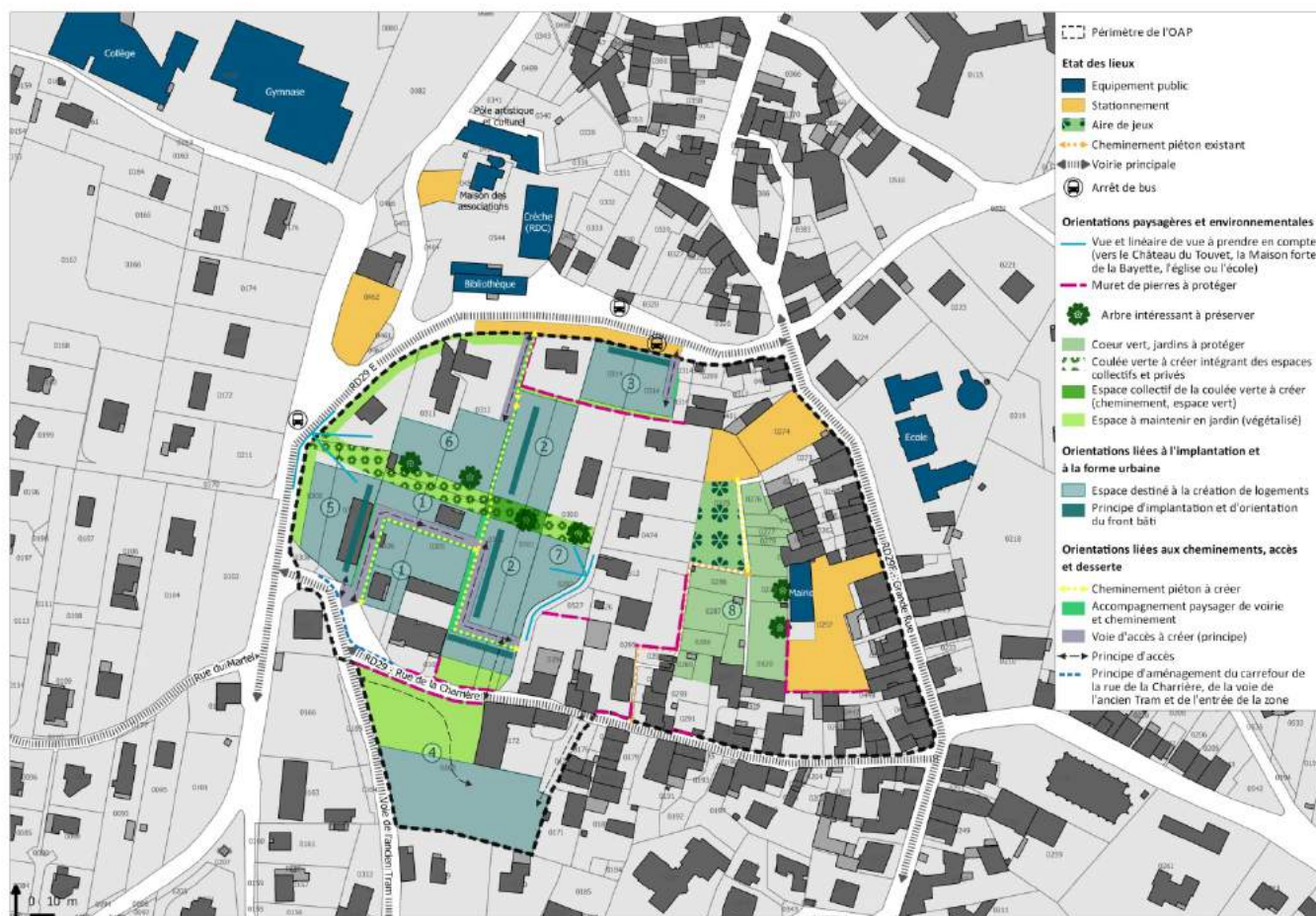
Cécile Oudjaoudi, adjointe à l'Urbanisme, et Laurence Théry, Maire, présentent l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en cours. Cette OAP concerne l'aménagement de l'espace ouvert à la construction situé entre la rue de la Charrière et l'avenue Fernand-Gras. L'OAP est un document spécifique au quartier qui sera ajouté dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'imposera aux constructeurs qui souhaiteraient mener des projets dans cette zone.

Dans l'état actuel des choses, cette zone à construire, idéalement située en cœur de village, pourrait accueillir des projets immobiliers d'un volume et d'une capacité considérables. Or l'équipe municipale souhaite, dans l'intérêt des habitants et des riverains, privilégier des projets dont l'intégration semble possible. Les objectifs de densification ne peuvent être remis en cause mais la densité des habitats doit être évaluée et supportable. Il est donc apparu indispensable de mener un travail de réflexion pour envisager le nombre et la volumétrie d'habitat raisonnables et acceptables. Le travail réalisé avec les riverains et les propriétaires concernés a abouti à un compromis aujourd'hui accepté. Mme le Maire en profite pour remercier les propriétaires des terrains concernés, très à l'écoute de l'intérêt général, et les riverains pour la qualité du travail réalisé.

Il est présenté aux participants le plan d'aménagement que vous pourrez retrouver ci-joint. Les enjeux de cette OAP sont de conforter le centre-bourg et d'en maîtriser l'urbanisation, de sécuriser les accès, de valoriser les espaces publics, de favoriser les liaisons piétonnes et de préserver le paysage et les espaces verts. Différents objectifs sont définis pour la mise en œuvre de l'OAP du secteur Centre-Bourg, à savoir :

- Optimiser la constructibilité des parcelles tout en préservant le caractère du village
- Proposer des formes bâties diversifiées de type habitat groupé et habitat intermédiaire
- Aménager des circulations piétonnes, relier le quartier au centre du village, rendre perméable le secteur pour les quartiers alentours

Le secteur a été découpé en 8 zones afin de définir des principes urbains et paysagers pour chaque zone : densité de logements, typologie de logement, accès, cheminement piéton.



A3 - 1/1500 - février 2018

Les participants interrogent les élus sur plusieurs points spécifiques :

- la « coulée verte », imposée par l'OAP, n'a pas vocation à devenir une voie de circulation piétonne.
- la sortie de véhicules rue de la Charrière pourra se faire soit par la voirie existante, soit par une nouvelle voirie. Le choix reviendra aux propriétaires de la voirie, à l'issue des discussions qu'ils engageront avec les constructeurs.
- l'enquête publique débutera fin mai/début juin pour une durée de deux mois. Il est possible pour chacun durant cette période de faire connaître ses remarques au commissaire enquêteur.

### Ramassage des ordures ménagères

Franck Pourchon fait un point sur la politique de ramassage des ordures ménagères du Grésivaudan. Il rappelle qu'à partir du 1er janvier 2019, le ramassage du tri sélectif se fera par apport volontaire dans des bacs collectifs sur l'ensemble de la commune, exceptés les maisons isolées. Il n'y aura donc plus de bacs bleus. Le ramassage des ordures ménagères se fera quant à lui toujours en porte à porte, excepté dans les zones les plus densifiées qui pourront bénéficier d'un point d'apport volontaire en bac collectif. Le quartier de la Charrière devrait

être concerné par la mise en place d'un point d'apport volontaire pour les ordures ménagères étant donné la densité d'habitations du quartier. Un échange s'engage sur le lieu d'implantation des bacs. **Le lieu exact reste à préciser, en concertation avec les riverains et le constructeur.**

Un rappel est fait sur la politique volontariste de la commune et de la communauté de communes en matière de compostage des déchets ménagers. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces éléments sur le site internet de la commune.

### **Aménagement du carrefour de Saint-Hilaire et de la RD 29**

Laurence Théry présente le projet d'aménagement du carrefour de Saint-Hilaire, qui est aujourd'hui au stade d'ébauche. Elle précise que le financement de ce projet ne pourra être engagé avant l'exercice 2019.

L'objectif est d'aménager l'ensemble de la RD 29 et de la voie de l'Ancien-tram avec des aménagements légers permettant de ralentir la circulation automobile et de sécuriser les circulations piétonnes. L'aménagement du carrefour de Saint-Hilaire, prendra en compte l'augmentation des flux de circulation induite par les futures constructions du secteur.

### **Questions diverses :**

#### **Vitesse rue de la Charrière**

- Des riverains alertent l'équipe municipale sur la vitesse excessive de certains usagers rue de la Charrière. Ils souhaiteraient que les Gendarmes réalisent plus de contrôles pour un effet de dissuasion. La possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h rue de la Charrière est également évoquée. Certains s'inquiètent également de l'attitude de cyclistes qui empruntent la rue de la Charrière en sens interdit à une vitesse élevée, pouvant créer des accidents.

*Suites : Laurence THERY précise que toutes ces remarques seront transmises à la Gendarmerie lors de l'une de ses rencontres régulières. La réduction de la vitesse à 30 km/h peut être envisagée si elle recueille l'adhésion de la majorité des riverains.*

#### **Lampadaires**

- Deux lampadaires ont été détruits rue de la Charrière et n'ont pas été remplacés depuis plusieurs mois.

*Suites : Brice Laguionie, conseiller municipal délégué, chargé notamment de la question de l'éclairage public, précise que le problème a été signalé au prestataire de la commune en matière d'entretien de l'éclairage. La réflexion qui a eu lieu sur la nécessité de modifier les modèles de ces lampadaires pour réaliser des économies d'énergie a retardé l'intervention du prestataire qui devrait avoir lieu rapidement. Il en profite pour rappeler le coût élevé du remplacement d'un lampadaire pour la commune (plus d'un millier d'euros par lampadaire).*

#### **Indication du sens de circulation**

- Il est demandé que des flèches indiquant le sens de circulation rue de la Charrière soient installées à proximité des principales sorties de voiries sur la rue.

*Suites : La demande sera intégrée dans la programmation d'aménagement réalisée par les services techniques de la commune.*

**Barrières de protection des piétons**

- Deux barrières de protection des piétons ont été renversées en haut de la Grande-rue. Elles ont été récupérées par les services techniques mais pas remplacées.

*Suites : La réparation et le remplacement des barrières est en cours. Les services techniques réparent les barrières qui peuvent l'être et les repeignent avant de pouvoir les réinstaller.*

**Vogue**

- Des riverains s'interrogent sur la tenue de la vogue Grande-rue depuis son réaménagement.

*Suites : la Vogue se tiendra aux emplacements habituels, les aménagements réalisés ont tenu compte de l'événement. Seuls les attractions présentes sur le parking Plaussu seront déplacées sur le parking en dessous de la Mairie.*